

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018 – 20H00

L'an deux mille dix-huit, le cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 7 septembre 2018.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents à la séance : 9 Votants : 9 + 1 pouvoir

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, Mme Oriana ERMANN, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET.

Membre excusé ayant donné procuration: Mme Julie SAMAIN (procuration à Mme Amale CHABBERT).

Membres excusés : M. Jean-Marie MARTIN, Mme Emilie TAVERNIER.

M. Fabrice MILER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. DEMANDE DE SUBVENTION PLAN RHONE CREATION DE LOCAUX DE SERVICES DESTINES AUX USAGERS DE LA VIARHONA ET AMENAGEMENT D'ESPACES EXTERIEURS DE DETENTE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaffectation des anciens locaux scolaires en pôle multiservices : création de 29 hébergements type gîte d'étape avec office. Un bistrot de pays avec restauration et salle d'animation ouverts aux habitants de Baix et aux usagers extérieurs viendront renforcer l'attractivité de cet équipement.

A proximité immédiate, dans des locaux spécialement créés, les usagers de la ViaRhôna trouveront à leur disposition, des sanitaires, des locaux techniques de réparation, des garages, séchoirs, consignes à bagages. Un accès Wifi gratuit sera également mis à disposition.

Espaces extérieurs végétalisés, terrasse et belvédère viendront compléter ce lieu de halte et de détente.

Parallèlement les quais le long du Rhône offriront un lieu de déambulation aménagée et d'animation (mise à l'eau, ponton de pêche, observatoire) jusqu'à la sortie du village où un jardin humide, une mare pédagogique permettront de rejoindre la lône Géronton qui fait actuellement l'objet d'un travail d'investigation mené par la Compagnie Nationale du Rhône. Les travaux de remise en dynamique fluviale de la lône débuteront en 2019.

Concernant la restructuration de l'ancien groupe scolaire, le Conseil Municipal a validé l'Avant Projet Détaillé réalisé par le cabinet d'architecture TAM TAM. Le SDEA opérera en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué par la Commune de Baix pour mener à bien le lancement des marchés de réalisation et le suivi des travaux.

Le SDEA en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué s'appuiera sur toutes les compétences nécessaires pour mettre en œuvre le contrôle technique, la sécurité lors du déroulement de l'opération et assurera l'ordonnancement, le paiement et la coordination.

Description technique :

1/ Objectif du projet et contenu de l'action

Les objectifs de l'action engagée visent à faire de BAIX une étape incontournable de la ViaRhôna pour ses usagers et une destination de promenade pour les habitants du village, les habitants des villes et villages voisins, les excursionnistes de passage.

Le village de Baix souhaite être labellisé VILLAGE ACCUEIL VELO.

Le site de l'école après transformation sera un lieu ouvert et convivial destinés à tous ces publics.

Après les études de maîtrise d'œuvre et les phases réglementaires, le démarrage des travaux de restructuration intérieure et des aménagements extérieurs est prévu pour la fin de l'automne 2018 avec, autant que faire se peut, une mise en service en fin d'année 2019 et une première saison estivale dès le printemps 2020.

Un appel d'offres est en cours de lancement permettant de sélectionner les entreprises qui seront chargées de la réalisation des travaux.

La présente demande porte sur la partie mise à disposition de services aux usagers de la ViaRhôna, les aménagements des espaces extérieurs de proximité et belvédère soit un montant de 200 000 euros selon décomposition ci-dessous.

2/ Impact de l'action sur l'aménagement du territoire

Le projet porté par la commune de Baix vise à mettre en tourisme son territoire en proposant un accueil de qualité (demande de labellisation Accueil Vélos). L'opération de réhabilitation du pôle Multiservices est composée :

de la mise en service d'un gîte d'étape de 29 couchages avec office et sanitaires,

de la création d'un bistrot de pays et d'un restaurant,

de la création d'une salle d'animation.

La restructuration de l'ancienne école en pôle multiservices permettra de répondre aux besoins recensés notamment en termes d'hébergement de gîtes d'étapes sur le parcours de la ViaRhôna. Un office sera proposé qui permettra aux personnes le souhaitant de préparer un petit déjeuner ou repas léger sachant que le dispositif est complété par un bistrot de pays et restaurant

L'offre du bistrot de pays et du restaurant s'appuiera sur les producteurs locaux pour la carte et menus proposés et mettra en valeur leurs produits dans un point de vente.

Le bistrot de pays, son restaurant et sa salle d'animation seront des lieux de vie et d'animation, y compris hors période estivale. En phase de croisière, le pôle multiservices permettra la création de trois emplois.

Par ailleurs, hors Pôle Multiservices, il s'agira de créer des locaux de service d'une surface de 110 m2 qui seront mis disposition des usagers de la ViaRhôna :

- Garage et atelier de réparation pour vélos,
- Des séchoirs permettant l'étendage de linge et équipement,
- Des consignes à bagages,
- Des sanitaires
- Un accès Wifi gratuit
- Des espaces de détente et repos : espaces verts et points d'observation (belvédère)

Actuellement à l'étude, la création d'une flotte de vélos électriques proposée à la location et un service de portage de bagages.

Travaux neufs services aux usagers ViaRhôna :

Atelier de réparation	20 m2
Séchage vêtements et équipements	15 m2
Consignes	15 m2
Garage à Vélos	40 m2
Sanitaires	20 m2
Total des surfaces construites	110 m2

Coût estimatif HT du projet :

	Année 2018	Année 2019	Total
Locaux services :	28 600 €	114 400 €	143 000 €
Espaces extérieurs :		32 000 €	32 000 €
Belvédère :		25 000 €	25 000 €
Montant total HT :	28 600 €	171 400 €	200 000 €

Plan de financement prévisionnel des travaux :

Etat :	40 000 €	20 %
Région :	60 000 €	30 %
CNR :	18 000 €	9 %
Autofinancement :	82 000 €	41 %
Total :	200 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 1 pouvoir pour :**

- **Approuve** le projet de création de locaux de services destinés aux usagers de la Viarhônga et aménagement d'espaces extérieurs de détente ;
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel , tel qu'il lui a été exposé ;
- **Sollicite** le financement « Fonds National pour l'aménagement et le développement du territoire » (FNADT) auprès de l'Etat ;
- **Charge** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention et de signer tous documents utiles.

2. SDE 07 : CONVENTION POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

La Commune fait partie du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). A ce titre, le territoire bénéficie d'un programme de financement spécifique pour les travaux de rénovation des bâtiments tertiaires et résidentiels de plus de deux ans, dont les collectivités sont propriétaires.

Le SDE07 est en charge de la validation technique des travaux prévus afin de s'assurer du respect des critères d'éligibilité à ce programme de financement, ainsi que du dépôt des dossiers auprès du Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie (PNCEE).

Le dossier concernant les travaux d'isolation et menuiseries de la bibliothèque et salle de gymnastique qui respecte les critères et est éligible au programme de financement CEE TEPCV, a été retenu dans ce cadre.

Afin d'autoriser le SDE07 à déposer les dossiers de la collectivité auprès du PNCEE, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention proposée par le SDE07. Au travers de cette convention, le SDE07 s'engage à restituer au bénéficiaire, au plus tard deux mois après l'enregistrement des CEE sur le Registre national, le produit de la valorisation financière des CEE, pour un montant égal à la quantité de MWh cumac validés pour chaque opération, multipliée par 3,25 €, dans le limite de l'arbitrage effectuée par les EPCI porteurs du TEPCV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 1 pouvoirs pour :**

- **Approuve** la convention pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issu du programme économies d'énergie dans les TEPCV ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

3. RENTREE SCOLAIRE : REGLEMENTS DES SERVICES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que, depuis la rentrée 2018/2019, un service de garderie du mercredi matin a été mis en place. Il répond, selon une enquête réalisée auprès des parents, à un besoin pour environ 15 enfants.

Il présente les règlements des services périscolaires et les soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 1 pouvoir pour :**

- **Approuve** les règlements des services périscolaires.

Les règlements des services périscolaires et fiches d'inscription seront téléchargeables sur le site internet www.baix.fr et consultables en Mairie.

Une information et démonstration du portail famille a été effectuée afin d'informer le plus précisément possible les élus sur le fonctionnement de ce dispositif mis en place dès cette rentrée avec l'appui des inforoutes de l'Ardèche. Les premiers retours des parents lors de la réunion du jeudi 30 août et depuis la rentrée sont très positifs.

4. ACCEPTATION DE LA DONATION D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire rappelle que le propriétaire de la parcelle cadastrée ZA 15 sise quartier Broyon Nord, et d'une surface de 2ha 47a 70ca souhaite donner celle-ci à la Commune.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette donation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 1 pouvoir pour :**

- **Accepte** la donation de la parcelle cadastrée ZA 15 sise quartier Broyon Nord, et d'une surface de 2ha 47a 70ca ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de donation et tous documents y afférents.

5. INFORMATIONS

- Esquisse du projet de mise en tourisme des quais du Rhône.
- Informations Communauté de communes (Gemapi, ...).
- Lutte contre l'ambrosie, sensibilisation des propriétaires concernés
- Retours sur le forum intervillages.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h20.

